



Paris, le 28 juillet 2017

Communiqué de presse

Bilan sanitaire national de l'épisode de canicule du mois de juin : Restons vigilants

Une vague de chaleur déclenchant les niveaux de vigilance jaune et orange du Plan National Canicule est survenue sur le territoire métropolitain entre les 17 et 25 juin 2017.

Cet épisode de canicule a été précoce et étendu géographiquement puisqu'il a concerné, au plus fort de l'épisode, près de 87 % de la population métropolitaine, soit plus de 56 millions de personnes.

Les données épidémiologiques recueillies par Santé Publique France montrent un impact sanitaire s'étant traduit par :

- de nombreux recours aux soins pour pathologies liées à la chaleur : 3 062 passages aux urgences et 1 460 consultations à SOS Médecins.
- une hausse des indicateurs de mortalité au niveau national : sur la période de la vague de chaleur (semaine 25), une hausse tous âges de 6% a été observée, soit un excès estimé de 580 décès qui touche plus particulièrement les 15-64 ans (13%, soit un excès estimé de 215 décès) et plusieurs décès – avec un lien suspecté avec la chaleur - ont été signalés sur le lieu de travail des personnes. Il faut noter qu'il n'y a pas eu d'excès significatif de mortalité chez les 65 ans et plus.

Au-delà des actions de prévention menées chez les personnes âgées et les personnes vulnérables, les particularités soulignées ci-dessus et relatives aux impacts sur la santé constatés lors de cet épisode précoce de canicule soulignent l'importance de renforcer la prévention en milieu professionnel.

La Direction générale de la santé, la Direction générale du travail et Santé publique France souhaitent rappeler les recommandations applicables pour toute la population et pour les travailleurs.

En particulier, il convient d'insister sur la nécessité d'éviter les efforts physiques pendant les vagues de chaleur, aux heures les plus chaudes de la journée, pour toutes les classes d'âge.

Pour les mesures concernant les travailleurs, il est rappelé que les employeurs sont tenus de prendre des mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements (aménagement d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.).

Les Directions régionales de l'économie, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) invitent les entreprises à adapter l'organisation du travail en prévision de fortes chaleurs et, dans ce cadre,

- elles informent et sensibilisent les organisations professionnelles et les entreprises sur les risques et les mesures de prévention ;

- elles mobilisent les services de santé au travail et l'inspection du travail qui peuvent intervenir au plus près des situations de travail.

Plus d'informations :

- Les conseils de prévention :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-agir.asp

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/autres-plans-gouvernementaux/article/plan-canicule-2017>

- Le bilan national de l'impact sur la santé :

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Climat-et-sante/Chaleur-et-sante/Actualites/Canicule-du-17-au-25-juin-2017.-Bilan-national-au-26-juillet-2017>

Contacts presse :

DGS : 01 40 56 84 00 presse-dgs@sante.gouv.fr

Santé publique France : 01 41 79 57 54 - presse@santepubliquefrance.fr

DGT : dgt.com@travail.gouv.fr